

II. DE LA SÉGRÉGATION A L'ACTION SOCIALE

La société et les faibles

PAR ALFRED SAUVY

LA question des faibles, qui, de tout temps, s'est posée à la société humaine a sans doute été résolue, dans les premiers âges, de façon très dure ; les égards dus aux vieux, dans des sociétés assez primitives, mais déjà relativement évoluées, s'expliquent sans doute par une réaction contre des excès antérieurs, tout comme les formes de respect vis-à-vis de la femme.

Cependant, le progrès de l'humanité a été suffisamment général pour porter aussi sur la façon d'écraser les faibles. Des modes indirects ont été conçus en vue de les éliminer, assis sur une nouvelle conquête, l'hypocrisie sociale. L'extermination, moyen radical de se débarrasser d'eux, lorsqu'ils sont jugés indésirables, est alors devenue une sorte d'institution, aux formes multiples.

Les vieux.

Si le fameux test du cocotier reste quelque peu légendaire ou mythique, il conserve une haute valeur symbolique que nous retrouverons.

De longue date, on distingue, parmi les vieux, des catégories très différentes, voire opposées. Certains peuvent en effet accéder aux plus hauts sommets de la hiérarchie socio-politique ou, tout au moins, se défendre, par l'ordre établi, la propriété et le pouvoir qui accompagne celle-ci. Encore faut-il avoir accès à la propriété ou au pouvoir. Jusqu'à une date récente les sans-savoir qui ne trouvaient pas, dans leur famille, un soutien plus ou moins généreux étaient voués à un sort cruel.

ALFRED SAUVY

Mais leur départ était plus souvent discret que spectaculaire ; il n'y avait guère besoin de les pousser hors de la vie.

Les enfants.

Dans la Grèce ancienne, et ailleurs aussi, on exposait les nouveau-nés, tout en faisant courir des légendes sur le sort glorieux de certains enfants trouvés. Cette méthode ayant le double avantage de rassurer la conscience sociale, tout en faisant partager aux dieux la responsabilité, dans le cas, beaucoup plus fréquent, où l'enfant exposé était promis à un sort moins enviable.

Au XVIII^e et longtemps encore au XIX^e siècle, ce mode d'extermination a été remis en honneur, de façon plus subtile encore. Les enfants trouvés, fort nombreux, étaient « ramassés » comme on dit aujourd'hui, rassemblés par la puissance publique et confiés à des nourrices ou à des établissements collectifs, dans de telles conditions que leur mortalité était énorme, le déchet atteignant sans doute 90 %. Mais, de cette façon, personne ne supportait la responsabilité, ni les parents qui, faute de ressources (du moins ils l'affirmaient) avaient remis leurs enfants à la collectivité, ni la nourrice très mal payée, ni le directeur de l'hospice, dépourvu de moyens, etc. Toutes les mains étaient propres.

Personne n'avait même eu besoin du geste positif de ces parents et médecins de Liège, qui, tout récemment, on s'en souvient, ont volontairement éliminé un enfant indésirable, au grand soulagement d'une partie de la société, parmi laquelle d'énergiques partisans de l'abolition de la peine de mort. Plus généralement, l'euthanasie, justifiée ou non, sera toujours présentée comme un abrègement des souffrances du malade et non comme un abrègement des siennes propres, justification qui serait plus franche, mais déplaisante.

Une remarque importante : en décrivant ces comportements et ceux qui vont suivre, je n'entends porter aucun jugement dit moral, ni lancer aucun anathème, aucune réprobation. Je décris simplement les attitudes, en m'efforçant de mettre à nu leur logique.

Mendiants, vagabonds, criminels, aliénés.

Ces diverses catégories d'indésirables ont été exterminées au fil des siècles, sans acte positif ni intention véritable, excepté pour les criminels passibles de la peine de mort.

LES FAIBLES

Les mendiants et les vagabonds s'éliminaient par une forte et discrète mortalité, plus que par des expulsions, qui ne provoquaient que de vains déplacements. Ni les prisonniers, ni les internés, n'étaient davantage victimes d'un attentat positif à la vie, mais les traitements subis, la nourriture reçue permettaient de faire de la place aux nouveau-venus, tout en invoquant la fatalité.

Par ces méthodes, tout était, en somme, en ordre. C'est depuis peu de temps seulement, un demi-siècle peut-être, que des méthodes plus « humaines » sont proposées, qui consistent à essayer de récupérer ces hommes par des soins appropriés. En d'autres temps, une telle tâche aurait dépassé les moyens matériels de la société et, dès l'instant que ceux-ci étaient dépassés, que la barrière du possible était franchie, il n'y avait plus guère moyen de se retenir.

L'élimination de ces indésirables n'avait, à l'époque, aucun objectif démographique ; la classe dirigeante, avant Malthus du moins, entendait accroître le plus possible le nombre des travailleurs et particulièrement des travailleurs de la terre.

Au cours de la seconde guerre, ces procédés ont, en quelque sorte, été remis en vigueur. Je ne fais pas tant allusion aux méthodes nazies, qui pratiquaient ouvertement et positivement l'extermination des indésirables de toutes conditions ¹. qu'au sort éprouvé, pendant la guerre, par les aliénés et les prisonniers en divers pays, et en France même, à l'époque où le rationneur était fatalement un bourreau et où toute nourriture supplémentaire accordée aux collectivités était prise sur la population civile et en particulier sur les enfants.

Génocide, extermination de peuples indésirables.

Lors de la guerre d'Algérie, les Français se sont trouvés, devant les Nations Unies, en mauvaise posture : si plusieurs de leurs accusateurs pouvaient parler la tête haute, c'est parce qu'ils avaient résolu antérieurement le problème de façon radicale, par la suppression des autochtones. En morale internationale, les délais de prescription sont assez courts.

Si les Africains du Sud se trouvent aujourd'hui dans une situation si tragique, c'est surtout parce que leurs ancêtres

1. Les causes de la reprise de la mortalité en Allemagne, après l'avènement d'Hitler (et avant tout massacre officiel ou semi-officiel) malgré une forte amélioration de la situation économique, n'ont pas été nettement éclaircies.

ALFRED SAUVY

ont trouvé plus économique d'embaucher des Noirs dans leurs fermes que de faire venir des domestiques de Hollande. Ces Noirs, ils ne les auraient pas proprement exterminés, dans l'autre éventualité, la plus onéreuse, mais seulement refoulés au gré des nécessités, tout comme les Américains du Nord ou du Sud qui, à quelques exceptions des tout premiers temps, n'ont procédé à aucune massacre systématique. Si même ces Indiens s'étaient prêtés davantage à la condition servile, ils n'auraient souffert, dans leur mortalité, que de façon conforme à cette condition.

La solution dite de l'Algérie française était parfaitement concevable. Ses partisans n'ont toutefois pas osé s'avouer qu'elle nécessitait l'extermination d'une grande partie de la population musulmane. Vue sous cet angle, cette solution était logique.

Les raisons de la protection des faibles.

Ainsi, *l'élimination a souvent résulté d'une sorte de logique, transcendante aux consciences individuelles.* La société n'aurait pas pu supporter facilement un exposé de ses mobiles. Sans doute sent-elle plus ou moins confusément, que si l'élimination des faibles prenait une allure volontaire et systématique, sa vie propre serait en péril, car chacun trouve facilement plus faible que soi ou moins désirable. C'est le risque de toutes les épurations.

L'histoire de l'humanité peut être considérée comme un conflit perpétuel entre la pureté et les communications. Du côté de la pureté, se trouvent parfois les plus nobles et de l'autre côté les plus méprisables. Et cependant, c'est la pureté, ou si l'on préfère le souci de pureté, qui a provoqué les grandes hécatombes, les Croisades de toutes sortes, les guerres de Religion, la Terreur et tant d'autres manifestations.

Ayant hasardé, non sans quelque appréhension, devant les Soviétiques à Moscou, la présentation de ce conflit entre la pureté et les communications, j'ai eu l'heureuse surprise d'être parfaitement suivi ; l'ère stalinienne était, il faut le dire, déjà franchement dépassée et, d'autre part, la franchise, le courage me manqueraient, je l'avoue, pour m'exprimer, de la même façon, devant des Chinois.

Quoi qu'il en soit, *la protection des faibles ne répond pas à une poussé purement altruiste.* Si altruistes il y a, et égoïstes aussi, c'est parce que ces derniers comptent qu'il y aura, dans la société, des hommes pour remplir cette fonction protectrice

LES FAIBLES

qu'ils considèrent comme nécessaire, tout au moins de façon qu'aucune élimination ne puisse prendre la forme volontaire ou quasi volontaire.

La charité.

Cette institution vénérable, ce mode d'aide aux faibles, mérite attention par sa grande commodité. Etant libre, elle permet à celui que la pauvreté d'autrui inquiète quelque peu, de retrouver la tranquillité de son esprit, par un don spontané. Confiné dans des limites nécessairement étroites, ce don ne mettra jamais en péril l'existence matérielle du donateur, exception faite, pour quelques-uns, pris au jeu et condamnés au sacrifice indéfini.

De toute façon, la personne aisée se trouve désormais en bonne position : Si elle donne, elle se libère, tout en se fortifiant. « J'ai mes pauvres » ou « j'ai déjà donné » est une réponse décisive. Quant à celui qui refuse, il peut sans doute invoquer le caractère malfaisant de la charité et son souci de ne pas encourager la paresse.

Ici encore, c'est par un comportement transcendant aux consciences individuelles que la charité sert à renforcer les injustices sociales les plus criantes. C'est que le grand problème est précisément de les empêcher de crier. Cette femme d'industriel, si bien intentionnée, qui se donne aux bonnes œuvres ou qui va assister l'ouvrière accouchée, serait bien surprise de s'entendre dire qu'en soulageant les misères les plus vives, elle consolide le système et lui permet de durer. La charité publique ne fait, elle-même, pas autre chose.

De la famille à la Sécurité Sociale.

Si maintenant nous laissons de côté le sort des criminels, c'est-à-dire des hommes soumis à un droit, à un statut propres, nous trouvons trois grandes phases dans l'histoire des temps modernes :

Dans une première phase, c'est la famille, au sens large, semi tribale, qui était chargée des problèmes posés par les faibles : enfants, malades, infirmes, vieillards. Ce devoir, elle s'en acquittait plus ou moins bien, mais la société n'avait pas à s'en occuper. Seuls les hommes échappés à la famille lui causaient quelques soucis.

A l'avènement du libéralisme, on a estimé que ces pro-

ALFRED SAUVY

blèmes devaient, le plus possible, être résolus par l'individu, non certes celui de l'enfant ou de l'infirme de naissance, mais tout au moins les autres : C'est à l'individu qu'il appartenait d'épargner pour ses vieux jours, voire même de s'assurer contre les infortunes, maladies ou accidents. La société n'avait à s'occuper que de ramasser les épaves et l'on sait ce que cela signifiait. Aujourd'hui encore, le mot d'hôpital a une étrange résonance chez les hommes de ma génération. C'est que nous nous rappelons la façon dont ce mot était prononcé, tout comme les termes syphilis, poux, ou fille-mère.

L'exode vers les villes, dans les débuts de l'industrie, a eu tous les caractères de ce que nous appelons aujourd'hui la détribalisation, dans les pays d'Afrique en voie de développement. L'ouvrier des villes n'était pas plus pauvre que le travailleur des campagnes et avait même plus de ressources financières, mais privé du solide soutien de la famille, de la religion, de la tradition, il était livré à lui-même dans un milieu sauvage, sans autre « service d'accueil » que le débit de boissons, créé par l'initiative privée. Voué à toutes les « intempéries sociales », il ne justifiait que trop le titre de l'ouvrage de Louis Chevalier : *Classes laborieuses, classes dangereuses*. Tout ce qui, dans sa vie, n'était pas le travail était jugé par la classe dirigeante, dangereux pour la société, voire pour lui-même.

« Enrichissez-vous par le travail et l'épargne ! » Cette apostrophe célèbre, un peu stylisée par la légende, condamnait le peuple à l'héroïsme. Sollicité par l'étalage, la vitrine, la publicité, sans compter la faim, il fallait au travailleur pratiquer une vertueuse solidarité avec lui-même, dans le temps. Comme la société ne se compose pas seulement de fourmis, mais aussi de cigales et, en nombre plus grand encore, de fourmis débordées par le besoin courant, ce système ne permettait pas de résoudre le problème des vieux. On ne pouvait guère compter que sur leur mortalité pour alléger ce poids non certes nouveau, mais de plus en plus apparent. Du reste, l'inflation eut vite fait, après 1914, de ravalier cigales et fourmis au même degré de misère.

C'est pourquoi, dès la fin de la première guerre, était établi en France un projet d'assurances sociales, fort en retard sur d'autres pays, puisque le premier système digne de ce nom semble bien être celui instauré par Bismark, pendant les années 80. La loi, votée en 1928 seulement et appliquée en 1930, consacrait le principe de l'aide aux faibles, dans le cadre national et en dehors de la traditionnelle charité. En 1946, le système fut à peu près généralisé.

La Sécurité sociale ou le droit des faibles.

Cet effort méritoire qui, en donnant aux faibles des droits, permet vraiment de parler d'un autre âge, attire quelques observations :

Tout d'abord, il *ne s'est pas agi d'une péréquation entre riches et pauvres* ou, comme on le croit si couramment, d'une conquête sociale sur le patronat. La répartition du produit national entre travail et capital est restée ou redevenue à peu près ce qu'elle était : Si elle s'est modifiée un peu au détriment du capital depuis un demi-siècle, ce n'est pas du fait de la Sécurité sociale, mais du fait de l'inflation, dont nous allons reparler. Personne ne pense sérieusement que le prix de revient d'un produit est établi sans tenir compte des « charges sociales » ; quiconque a vu une facture détaillée ou une comptabilité, même assez sommaire, sait que les frais du système sont payés par le mécanisme des prix, c'est-à-dire, pour la plus grande part (à l'exception des salaires domestiques ou assimilés) par le travailleur. *C'est une vaste compensation entre malades et bien portants, entre actifs et inactifs qui est en cause, non une péréquation générale des revenus.*

D'autre part, le principe même de l'aide aux faibles n'a pas toujours été correctement appliqué. Dans les débuts, l'assurance-maladie ne remboursait que les cas ordinaires, c'est-à-dire ceux qui, à la rigueur, auraient pu être supportés par le budget familial. Excluant les maladies de longue durée (tuberculose notamment), elle laissait donc dans le domaine de l'assistance les grands malades, c'est-à-dire précisément ceux qui avaient le plus besoin de la solidarité sociale. Cette méthode insolite, qui prolongeait, il est vrai, certaines attitudes traditionnelles de l'assurance française, marquait déjà *une regrettable tendance au sacrifice des plus faibles*, tendance dont nous allons retrouver les effets plus loin.

Enfin, malgré ses progrès, la Sécurité sociale est loin de couvrir tous les besoins. La rigidité de l'appareil collectif a besoin d'être atténuée par une soupape. C'est pourquoi, dans tous les cas particuliers de détresse qui leur sont présentés, le premier souci des assistantes sociales est de chercher s'il y a quelque soutien familial. Etre sans famille et sans argent reste un sort peu enviable.

Hors la vue.

Puisque nous essayons ici de mettre à nu les pratiques, telles qu'elles sont et de dégager les bases d'un comportement, sou-

ALFRED SAUVY

lignons un premier aspect, difficilement évitable en totalité, de l'aide aux faibles : *Ce que la société combat avant tout, c'est ce qui est déplaisant, c'est-à-dire ce qui se voit.* C'est pour-quoi le logement, qu'il soit taudis ou bidonville, attire le premier l'attention, surtout lorsque l'esthétique pure est en cause. Si cette question de vue, de perspective est résolue (et parfois un simple ravalement des façades suffit), la question des faibles préoccupe moins l'opinion ; nul ne sait bien ce qui s'y mange, dans ces logements, ni même bien souvent quelle température y règne ; mais ils ont l'avantage de recouvrir la misère, de la dissimuler.

Nous avons tous pris du plaisir à railler la revue de chambre à la caserne et le souci du sous-officier qui se préoccupe de l'alignement rigoureux du paquetage et de la parfaite ordonnance des lits, sans se soucier de savoir si des punaises n'habitent pas ces mêmes lits. Ne rions pas : notre vie sociale est remplie de comportements analogues.

Vis-à-vis des vieux, dans la vie contemporaine, la tendance naturelle consiste à les faire disparaître, non certes de la vie, ni même des comptes budgétaires, mais de la vue. D'où l'idée si courante, si spontanée, de les placer dans des cités spéciales, entre eux. Si, pour la partie financière, une certaine générosité semble inspirer de telles propositions, c'est que, pour le Français, pour d'autres nationaux aussi sans doute, la finance est quelque chose d'assez vague, d'étranger aussi, et l'Etat de même. C'est l'absence de calcul qui rend ici généreux, dans l'apparence.

Les vieux entre eux, ce sera la bonne solution, *puisqu'on ne les verra pas*. L'idée ne vient pas qu'ils ont, bien plus que d'autres encore, besoin de vie, autour d'eux, de jeunesse.

De même, en matière de travail, de retraite, l'idée fondamentale, à peine reconnue, même dans le for intérieur, consiste à *faire partir les vieux, de façon qu'ils laissent le champ libre*. Idée quelque peu enfantine d'ailleurs, basée sur un axiome dogmatique : le nombre de places, le nombre d'emplois sont limités dans l'économie, comme les kilomètres carrés de territoire ou la longueur des côtes. Ce dogme de béton, les expériences les plus sensationnelles, les plus probantes, n'ont pas réussi à l'entamer.

En opinant ainsi, celui qui exclut les vieux ne songe pas un moment qu'il aura à régler lui-même le coût de cette exclusion, même limité au minimum. Lorsque le montant de cette note lui arrivera, ce sera sous une forme anonyme, noyé avec d'autres dans la feuille du percepteur ou bien encore discrètement dissimulé dans le prix des objets. Dans la meilleure hypo-

LES FAIBLES

thèse, l'affaire étant réglée par le progrès futur de la productivité, il ne s'agira que d'un manque à gagner, moins visible encore. Mais, à aucun moment, de telles propositions visant à exclure, à retrancher les vieux de la vie sociale, ne sont inspirées par l'idée de sacrifice matériel. C'est un curieux, mais non unique, phénomène d'aliénation.

Le temps du lampiste.

Avant 1914, mais surtout entre les deux guerres, un courant assez intense s'est manifesté en faveur des plus faibles. C'était ne disons pas une mode, mais un comportement bien vu. Dans ce temps et dans cette optique, l'objectif fondamental était un certain nivellement des revenus, un rétrécissement de l'éventail. Les partis avancés, même le parti radical, se prononçaient de façon générale, en faveur de l'impôt, en particulier sur le revenu et sur les successions, de façon à soulager les « petits ». Lorsqu'il était question de fonctionnaires, aux traitements minés par la hausse du coût de la vie, c'était toujours sur ceux du bas que se plaçaient les surenchères. d'autres disaient la démagogie.

Par je ne sais quelle indiscrétion, avait été publiée un jour, pour une commune du midi, la répartition socio-professionnelle des 12 personnes frappées à l'impôt sur le revenu. A côté de quelques propriétaires, industriels, médecins, figurait le lampiste. Ce nom fit fortune, si bien que ce temps fut l'époque du lampiste.

La dure clémence.

La disparition de ce nom, au cours des dernières années, n'est pas le fait du hasard ; elle traduit la désaffection de nos contemporains vis-à-vis des faibles, du moins des très faibles. De ces manifestations, les unes, très peu nombreuses, comportent des duretés directes, les autres, beaucoup plus fréquentes, sont faites d'indulgence, voire de libéralité à l'égard des forts et des moyens, ce qui conduit au même résultat.

L'impôt semble avoir perdu sa fonction sociale, si bien que les partis avancés ont cessé de le défendre, désaffection que les conservateurs ont largement mise à profit, en s'attaquant notamment aux droits de successions.

Lorsque la question de ces droits vint en débat à la commission des finances à la Chambre, le parti socialiste recourut

ALFRED SAUVY

à l'abstention. Imagine-t-on ce qu'aurait pensé Jaurès ou Léon Blum, si on leur avait dit que, sur la question des droits de succession, le parti socialiste n'aurait pas d'opinion ?

Mais, non satisfaits de ces réductions, les favorisés de la fortune ont institué les emprunts dits Pinay qui permettent d'échapper en totalité aux redoutables droits et à l'impôt sur le revenu, par surcroît.

Ces dernières années, une succession de quelques centaines de millions se présenta devant l'Enregistrement. Mais le défunt avait pris soin, avant sa mort, de passer un ordre d'achat très important d'emprunts Pinay. La dette ainsi contractée auprès de l'agent de change annulait l'actif des immeubles et d'autres biens, sujets à l'impôt. La grande question, pour tout le monde, était de savoir si le décès n'était pas survenu avant.

Ayant pu prouver que l'intéressé n'avait succombé qu'après la fermeture de la Bourse, les héritiers ont pu, très légalement, recevoir la succession indemne. On imagine, du même coup, le tableau familial propre à inspirer quelque Greuze : le patriarche, miné par le mal, entouré de ses enfants et petits-enfants, qui le supplient : « Ne partez pas encore, père, tenez bon, la séance de la Bourse n'est pas encore terminée ! » Et il meurt heureux, le devoir accompli.

Mais, d'autre part, comment tenir rigueur à des individus qui ne font qu'appliquer la loi ? Le responsable, c'est le législateur, ce sont les gouvernements qui font perdre au Trésor public des sommes considérables, ce sont aussi, disons-le, les victimes qui ne mettent pas au premier rang de leurs revendications le retour aux conditions normales qui, en tous pays, atténuent le poids de la fortune.

Le tiers supérieur.

Nous voici maintenant dans un cas moins connu et qui va surprendre, sinon choquer, plus d'un lecteur.

Une puissante action de groupes d'intérêts sur l'opinion a donné à croire que les propriétaires de voitures étaient des victimes particulières du Moloch fiscal. Une étude attentive, profonde (et délicate, tant les comptes publics sont difficiles d'accès) montre qu'il n'en est rien. Le bilan général est même franchement déficitaire pour certaines catégories. Mais ces comptes véritables n'ont aucune chance d'être reproduits par la presse, pas plus que la partie du rapport très officiel de la Commission des Comptes des Transports de la Nation, qui traite le sujet.

LES FAIBLES

Le journal le plus soucieux d'informer, hésite devant les monceaux de lettres d'injures qu'il recevra et n'est pas insensible à la menace qui pèse sur les contrats avec les agences de publicité. Ceux qui s'y sont exercés n'ont pas été longs à comprendre.

Et c'est ainsi que *le tiers supérieur de la nation a réussi ce tour de force d'opprimer (bien involontairement) les deux autres tiers*, ce qui s'est déjà vu dans l'Histoire, *tout en les persuadant que c'est lui la victime.*

Il y a plus : le locataire d'un appartement de 48 m², dans une maison de 5 étages, occupe 8 mètres carrés de sol urbain et en paie le montant, dans son loyer, parce que l'usage en est établi et que l'optimum économique le veut ainsi. Mais, pour celui qui occupe 8 m² de sol avec sa voiture, il n'est pas question de payer l'espace. Or, son coût, dans une grande ville, représente, à lui seul, une somme très supérieure aux impôts payés par la voiture. Et ces 8 mètres carrés gratuits, le possesseur entend les trouver non seulement devant chez lui, mais devant son bureau, à la porte du stade ou du théâtre. L'embouteillage n'a pas d'autres source que cette erreur de calcul.

Du même coup, la famille ouvrière paie discrètement, en suppléments de tarifs d'autobus, au cours d'une année, une somme largement supérieure à la vignette d'une voiture, sans compter naturellement la perte de temps.

Du fait du monopole total de l'information sur ce point, les faibles ne peuvent non seulement pas défendre leur intérêt, mais le connaître. Victimes sans conscience, ils en arrivent à plaindre leurs oppresseurs, grâce à la plus extraordinaire réussite de tous les temps en cette matière. Impuissants à rétablir cette situation, en ignorant d'ailleurs pour la plupart, les données, emportés par le courant anti-étatiste, les syndicats ne font pas un geste contre le tabou.

Le logement.

La législation des loyers a eu, à ses débuts, une nette intention sociale. Il s'agissait de protéger le tenancier, l'occupant, contre le propriétaire, dont les exactions dans le passé ne se comptaient pas.

En même temps, on songeait à mettre en application une législation déjà ancienne et non moins soucieuse d'aider le faible, comportant la construction de logements à bon marché, à l'intention des familles de condition modeste.

ALFRED SAUVY

Les deux législations, les deux efforts, se sont finalement retournés contre le faible, le vraiment faible :

Les H.B.M., devenues H.L.M., ont été de plus en plus attribuées à des familles de condition moyenne et aisée, avec éviction des ayant-droit.

Longtemps contestée, dissimulée, cette attribution insolite a été mise en lumière par les enquêtes de l'I.N.S.E.E. : les signes extérieurs, les équipements, sont supérieurs dans ces immeubles à ceux de la moyenne de la population. Ici non plus, ce n'est pas aux bénéficiaires qu'il faut adresser des reproches. Ils seraient même coupables de refuser à leur famille une libéralité qui leur est donnée.

Mais, du coup, les familles modestes sont évincées, par des arguments d'une rare hypocrisie : « Vous ne pourrez pas payer nos loyers, ils sont trop élevés ». Par ce moyen et d'autres, l'ouvrier qui paie par mois 150 francs ou plus un affreux meublé ne peut accéder à une H.L.M. où, avec l'allocation de logement (refusée pour le meublé) il n'aurait que 60 ou 70 francs à verser.

Aucun gouvernement n'a pu faire cesser cette extrême rigueur contre les faibles, éliminés d'une institution créée à leur intention. Toute loi sociale qui n'est pas poussée de façon suivie, jusqu'au fond, finit fatalement par écraser les déshérités qui n'ont pu s'accrocher à ses flancs.

Le mal est général.

Les faits qui viennent d'être cités ne constituent pas des accidents, mais font au contraire, partie d'un ensemble cohérent d'attitudes qui aboutit logiquement, mécaniquement, à l'écrasement des faibles. Seule la frontière entre oppresseurs et opprimés varie selon les cas, allant du dixième supérieur, ou même beaucoup moins, au dixième inférieur. Je pourrais citer encore bien d'autres manifestations : le retard de 20 à 25 % du salaire minimal (S.M.I.G.) sur les salaires et sur le revenu national, l'autofinancement des sociétés, l'interdiction de travailler à des titulaires de maigres allocations, (défense de créer des richesses et d'en recevoir une partie, le refus, tout récent encore, de contrôler les revenus commerciaux par un procédé analogue à celui des salaires, la propriété commerciale et ses annexes, le lourd tribut payé, pour une chambre, par le jeune étudiant besogneux à la dame aisée, protégée dans son grand appartement, et de façon plus générale la fermeture des portes aux jeunes (dont on s'étonne ensuite de constater le « trou-

LES FAIBLES

ble ») etc., tout cela sans parler naturellement des inégalités traditionnelles du régime de propriété.

De cette tendance générale, il importe de rechercher les causes : L'une d'elles, singulière et d'ailleurs « sympathique » à certains égards, est la réduction de l'esprit de jalousie et de partage. Il n'est plus guère question de prendre à d'autres, chacun tire sur la masse. De ce fait, lorsqu'une catégorie sociale (paysans, fonctionnaires, ouvriers, intellectuels etc.) revendique quelque avantage, l'opinion lui est, dans l'ensemble, favorable. Mais personne ne se préoccupe de savoir qui fera la contrepartie ; des théories fort plaisantes et mal digérées ont donné à penser qu'il n'y avait plus de nos jours de problème financier, que la production débordait les besoins et que tout s'arrangeait très bien par des mécanismes nouveaux que personne n'ose éclaircir, mais que personne non plus n'ose contester.

Celui qui va un peu plus loin sait très bien que le capitalisme ne fonctionne plus que par la hausse des prix. En France, elle dépasse de loin celle des autres pays et contribue à la forme libérale de l'écrasement. A cette forme libérale, anonyme, involontaire, inconsciente même, s'ajoutent les interventions pavées de bonnes intentions, mais antisociales dans l'application.

La force des groupes.

Le régime libéral écrasait les faibles, les très faibles, par principe, justifiant ce comportement par la sélection darwinienne. C'est d'ailleurs sur le vu de cette doctrine que Darwin a établi sa théorie de l'évolution. Le régime actuel, beaucoup moins franc, n'est guère moins cruel, si l'on tient compte du niveau élevé de la technique et des possibilités qu'elle ouvre.

Dans cette aventure, les classes moyennes encourent une lourde responsabilité ; par leur nombre et surtout par l'orientation de leur consommation, les moyens peuvent, en toute innocence, opprimer beaucoup plus durement que les forts.

A l'abri du titre, si peu compromettant, de « défense » le comportement des groupes peut aller loin dans l'oppression. Il suffit de ne pas savoir qui supporte, il suffit de n'entendre aucun cri de victime. Et comme le système a précisément pour effet d'enlever la voix, en même temps que les ressources, il est assuré d'une certaine impunité.

A la rigueur libérale a donc été substituée la force ou, si l'on préfère, la pression des groupes ; *la politique économique n'est faite que d'équilibre entre les groupes, c'est-à-dire d'abandon*

ALFRED SAUVY

devant ceux qui expriment le mieux leur force. On chercherait en vain l'ombre d'un droit, d'une règle, présidant à la détermination, même théorique, des revenus des diverses catégories sociales.

L'élimination des faibles.

Est-il étonnant qu'à ce jeu les faibles aient le dessous ? Par faibles ici, il ne faut pas seulement entendre les pauvres traditionnels, les revenus modestes. Tous les porteurs de revenus fixes sont faibles, puisque laminés par l'inflation, ils n'ont aucun moyen de se défendre. A vrai dire, les titulaires de revenus importants savent éviter ce piège grossier, tandis que le véritable faible ne peut s'en dégager.

Le Conseil économique et social (et demain, peut-être, la Chambre corporative) est un rassemblement des forts. *On n'y trouve de représentant ni des vieux, ni des sans travail, ni des sans logis, ni des sans voiture, ni des revenus fixes, etc.* Le seul fait que ces catégories ne peuvent exercer une pression suffisante pour accéder à cette assemblée est un test, fort analogue à celui du cocotier.

L'élimination n'a certes pas aujourd'hui le caractère radical et physique qu'elle a pu avoir à d'autres époques. Elle n'en est pas plus excusable. J'ai plus haut, évoqué la lourde responsabilité des classes moyennes ; elle ne doit pas faire oublier que l'existence de revenus très élevés, ne prenant pas leur source dans le travail, est à l'origine du mal. C'est elle qui provoque, par cascade d'une catégorie sociale à l'autre, cette montée des besoins, génératrice d'un réseau de frustrations si serré que les plus mal partagés disparaissent si aisément de la conscience publique.

Alfred SAUVY.